

CHARTRE DES CONSEILS DE QUARTIER

Septembre 2020



PREAMBULE

Le conseil de quartier est une instance consultative créée par la Loi du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité. L'action et l'organisation des conseils de quartier s'inscrivent dans le cadre des articles L.2143-1 et L.2511-1 du Code Général des Collectivités Territoriales. Les conseils de quartier relèvent de la responsabilité juridique de la commune.

La mandature 2020-2026 a créé par délibération du 17 septembre 2020, 4 conseils de quartier afin de renforcer l'exercice de la démocratie au Coteau.

La présente charte a pour objet de fixer les règles de fonctionnement et d'organisation des conseils de quartier, et de définir les relations et les engagements mutuels entre les conseils, la municipalité et les services de la ville.

ART 1 – LES OBJECTIFS DES CONSEILS DE QUARTIER

- Offrir un outil de dialogue et de concertation permanente entre les citoyens et les élus ;
- Organiser l'expression propre des habitants ;
- Etre force de propositions et d'élaboration des projets intéressant les habitants du quartier, de la ville ;
- Développer un lien social en mettant le respect et la convivialité au centre de la relation entre les riverains.

ART 2 – ROLE ET COMPETENCES DES CONSEILS DE QUARTIER

Sans être un organe autonome ou indépendant, ni une association, le conseil de quartier est une force de réflexion et de proposition sur tout ce qui peut contribuer à l'amélioration du cadre de vie, au mieux vivre et à la cohésion sociale au sein du quartier et de la ville.

Tout en respectant le fonctionnement de la commune et le pouvoir de décision des élus du Conseil Municipal, il a un rôle d'information, de consultation, de concertation sur les projets d'aménagement, d'équipement ou d'amélioration de la vie dans le quartier.

Le conseil est également un lieu de proposition, il a la faculté de saisir la commune sur des sujets concernant la vie du quartier, et de proposer des projets dans le sens de l'intérêt général, qui pourront être co-élaborés avec les services de la ville.

ART 3 – LE PERIMETRE DES CONSEILS DE QUARTIER

Par délibération du 17 septembre 2020, il est créé 4 conseils de quartiers sur la commune du Coteau :

- Les Balmes – Pincourt
- Le Centre
- Les Etines – les Guérins
- Les Plaines – Varennes

Le rattachement des rues aux conseils de quartier est présenté en annexe de la présente Charte.

ART 4 – LA COMPOSITION DU CONSEIL DE QUARTIER

Les membres des conseils de quartier ne sont pas élus. La participation est bénévole, volontaire et individuelle. Le nombre des membres varie d'un conseil à un autre, il doit être représentatif de la population de chaque quartier.

Pour être conseiller de quartier, il faut :

- Résider dans le périmètre du quartier,
- Etre âgé de 16 ans minimum,
- S'engager à participer régulièrement et à respecter la charte des Conseils de quartiers.

Les membres du conseil sont répartis en deux collèges :

- Le collège des habitants volontaires,
- Le collège des habitants tirés au sort sur les listes électorales, qui confirmeront ensuite leur acceptation.

Les membres siègent pour la durée du mandat municipal. Les conseils de quartiers prennent fin à chaque fin de mandature municipale, et sont réinstallés après installation du nouveau Conseil Municipal.

A tout moment, un habitant peut devenir membre d'un conseil de quartier. Il doit alors adresser sa candidature par écrit en mairie, et attendre la confirmation écrite de sa prise en compte. La demande de démission, pour convenance personnelle, s'exerce par simple courrier adressé au Maire.

Chaque conseil comprend un bureau, composé :

- d'un Président (un habitant élu par ses pairs lors de la séance d'installation),
- d'un Vice-président (un élu de la ville du Coteau désigné par le Conseil Municipal)
- de 5 conseillers

ART 5 – PRESIDENT DU CONSEIL DE QUARTIER

Il est l'animateur du conseil, il suscite et fédère les volontés. Il doit associer les conseillers dans toutes ses initiatives, et s'appuyer sur les membres du bureau auxquels il rend compte de l'avancée des actions et des réflexions.

Il doit partager toutes les informations, déléguer, faire valider les propositions et choix d'intervention par les autres conseillers. Il doit faire preuve de diplomatie, de patience et de recherche de consensus autant que d'esprit d'initiative et de représentativité. Il représente son conseil auprès des services municipaux et des élus.

En cas d'absence temporaire, il sera remplacé par un membre du bureau de son choix, ou par le vice-président. En cas de démission, des élections seront organisées pour le remplacer. Les candidatures devront être adressées préalablement au service communal dédié.

ART 6 – VICE-PRESIDENT DU CONSEIL DE QUARTIER

Elu au conseil municipal, il est l'interface entre le conseil de quartier et la municipalité. Il connaît toutes questions intéressant à titre principal le quartier dont il a la charge. Il veille à l'information des habitants et favorise leur participation à la vie du quartier.

Il affirme les choix politiques et l'intérêt général. Il traduit les choix municipaux, les contraintes et les opportunités.

ART 7 – BUREAU DU CONSEIL DE QUARTIER

a) composition

Le président et le vice-président sont membres de droit du bureau. Ils co-présideront un bureau composé de 5 à 8 personnes volontaires parmi les conseillers.

Le bureau est représenté par un de ses membres dans chaque commission de travail. Il se réunit régulièrement. Il peut se réunir à la demande de n'importe lequel de ses membres.

b) Rôle

Il recueille et centralise toutes les demandes et propositions émanant des autres conseillers et des habitants du quartier, pour alimenter l'ordre du jour des séances plénières et les travaux des commissions. Il prépare les ordres du jour des séances plénières, en lien avec le président et le service communal dédié.

Il propose des réunions thématiques sur des sujets particuliers. Il assure la bonne diffusion des informations au sein du conseil et le suivi des différents travaux des groupes de travail.

ART 8 - GROUPES DE TRAVAIL DU CONSEIL DE QUARTIER

Les conseils sont libres de créer des commissions thématiques ou groupes de réflexion. Dans le cadre de leurs travaux, les groupes peuvent solliciter, après accord du vice-président, la contribution ou l'avis des services municipaux, ou d'intervenants extérieurs dont l'activité a un lien avec le sujet étudié. Les groupes de travail se réunissent autant que de besoin.

ART 9 – SEANCES PLENIERES DES CONSEILS DE QUARTIER

Le conseil de quartier se réunit en séances plénières 2 à 3 fois par an, dans un local mis à disposition par la ville du Coteau.

Chaque président de conseil de quartier transmet au service communal dédié, dans des délais suffisants, ses propositions d'ordres du jour, élaborées avec le bureau et validées avec le vice-président, concernant les points particuliers qu'il souhaite aborder, et les représentants des services concernés qu'il souhaite inviter à ces séances.

L'ordre du jour est validé par le Maire. La convocation de la séance accompagnée de l'ordre du jour est adressée à chaque conseiller, au minimum 7 jours avant la date de la séance, par le service communal dédié.

ART 10 – PUBLIC DU CONSEIL DE QUARTIER

Les séances plénières sont publiques.

Les habitants assistent en qualité d'auditeurs. Ils peuvent prendre la parole après accord du président, en respectant les règles d'expression et de bonne conduite citées article 11. En cas de vote, seuls les conseillers de quartiers peuvent participer.

ART 11 - EXPRESSION ET REGLES DE BONNE CONDUITE EN SEANCES PLENIERES OU EN REUNIONS

Chacun doit observer :

- La libre expression de tous, dans le cadre d'une discussion fondée sur le respect et l'écoute mutuelle qui doit favoriser la créativité et l'envie de vivre ensemble autour d'un projet partagé.
- La sérénité des débats et le respect de la liberté de parole ou de participation des autres. Les discours empreints de prosélytisme n'ont pas leur place.
- Une totale neutralité politique et religieuse dans le cadre des valeurs de la République Française, et dans le respect du principe de laïcité. Les conseillers ne font pas écho des prises de position de partis politiques, ne traitent pas d'affaires personnelles ou privées, mais de sujets qui relèvent du périmètre du quartier pour les aménagements et le fonctionnement du quartier.

Ces règles s'appliquent à tous les échanges oraux ou écrits, par mail ou courrier, entre conseillers et avec le service communal dédié.

Les personnes ne respectant pas ces règles pourront être exclues des conseils de quartiers sur décision conjointe du président et du vice-président.

ART 12 – RELATIONS AVEC LE SERVICE COMMUNAL DEDIE

Les conseillers sont tenus de ne pas saisir en direct d'autres services de la ville que le service dédié. Il est en effet leur interlocuteur, et en ce sens, répond à leurs demandes, les relaie auprès des autres services municipaux et les met en relation.

Les conseils de quartiers sont tenus de rendre compte à ce service de toutes les réunions de leurs groupes de travail et du contenu de leurs travaux.

ART 13 – APPLICATION ET EVOLUTION DE LA CHARTE

La présente charte devra être distribuée au cours de la séance d'installation à chaque conseiller. Elle sera approuvée par chaque président et vice-président, qui seront chargés de la faire appliquer.

Cette charte pourra être amendée, complétée ou modifiée à la demande de la ville du Coteau ou sur proposition du conseil de quartier dûment validée par la ville.

ANNEXE DE LA CHARTE

LISTE DES RUES ET REPARTITION DANS LES CONSEILS DE QUARTIERS

TYPE DE VOIE	VOIE	QUARTIER	CONSEILS DE QUARTIER
Rue	Ayel Salasse	Balmes	Balmes Pincourt
Passage des	Balmes	Balmes	Balmes Pincourt
Rue des	Balmes	Balmes	Balmes Pincourt
Passage	Damon	Balmes	Balmes Pincourt
Rue	Michelet	Balmes	Balmes Pincourt
Rue	Saint-Marc	Balmes	Balmes Pincourt
Quai	Pierre Semard	Balmes	Balmes Pincourt
Rue de	Vernay	Balmes	Balmes Pincourt
Rue de l'	Abattoir	Pincourt	Balmes Pincourt
Rue de l'	Ancienne Scierie	Pincourt	Balmes Pincourt
Rue	Carnot	Pincourt	Balmes Pincourt
Rue	Condé	Pincourt	Balmes Pincourt
Rue	Anatole France	Pincourt	Balmes Pincourt
Impasse	Giraud	Pincourt	Balmes Pincourt
Chemin de l'	Île Berthier	Pincourt	Balmes Pincourt
Quai	Général Leclerc	Pincourt	Balmes Pincourt
Rue des	Mariniers	Pincourt	Balmes Pincourt
Chemin de	Pincourt	Pincourt	Balmes Pincourt
Place de	Pincourt	Pincourt	Balmes Pincourt
Allée de	Rhins	Pincourt	Balmes Pincourt
Impasse	Voltaire	Pincourt	Balmes Pincourt
Place	Capitaine Aucey	Centre	Centre
Bd. des	Belges	Centre	Centre
Rue	Amiral Jules Le Bigot	Centre	Centre
Quai	Amiral Jules Le Bigot	Centre	Centre
Rue	Brossard	Centre	Centre
Rue	Dorian	Centre	Centre
Rue des	Écoles	Centre	Centre
Rue	Gambetta	Centre	Centre
Rue de la	Glacière	Centre	Centre
Impasse	Victor Hugo	Centre	Centre
Place	Victor Hugo	Centre	Centre
Rue	Victor Hugo	Centre	Centre
Square	Kennedy	Centre	Centre
Rue	Lamartine	Centre	Centre
Rue	Ledru-Rollin	Centre	Centre
Impasse des	Marronniers	Centre	Centre
Rue	Jules Massenet	Centre	Centre
Avenue	Parmentier	Centre	Centre
Rue de la	Providence	Centre	Centre
Avenue de la	République	Centre	Centre
Rue	Vauban	Centre	Centre
Avenue de la	Libération 1	Centre	Centre
Rue	Auguste Gelin	Centre Gare	Centre
Rue	Jean Jaurès	Centre Gare	Centre
Allée des	Saules	Centre Gare	Centre
Rue des	Saules	Centre Gare	Centre
Rue	Marc-Louis de Tardy	Centre Gare	Centre
Rond Point	8 mai 1945	Centre	Centre
Allée des	Fleurs	Centre	Centre
Passage	Rivier	Centre	Centre
Rue	Adrienne Picard	Étines	Étines Guérins

TYPE DE VOIE	VOIE	QUARTIER	CONSEILS DE QUARTIER
Rue	Ampère	Étines	Étines Guérins
Bd. des	Étines	Étines	Étines Guérins
Allée de la	Freydière	Étines	Étines Guérins
Bd.	Charles Gallet	Étines	Étines Guérins
Impasse	Jean Moulin	Étines	Étines Guérins
Rue	Jean Moulin	Étines	Étines Guérins
Bd. de la	Poterie	Étines	Étines Guérins
Impasse de l'	Abbé Prajoux	Étines	Étines Guérins
Rue de l'	Abbé Prajoux	Étines	Étines Guérins
Rue de l'	Artisanat	Guérins	Étines Guérins
Rue	René Cassin	Guérins	Étines Guérins
Bd.	Charles de Gaulle	Guérins	Étines Guérins
Rue des	Guérins	Guérins	Étines Guérins
Rue	Pierre Maillot	Guérins	Étines Guérins
Rue	Antoine Pinay	Guérins	Étines Guérins
Rte de	Saint-Vincent	Guérins	Étines Guérins
Allée des	Étines	Étines	Étines Guérins
Rue du	11 novembre 1918	Plaines	Plaines Varennes
Chemin d'	Ailly	Plaines	Plaines Varennes
Rue des	Anémones	Plaines	Plaines Varennes
Rue	Léon Békaert	Plaines	Plaines Varennes
Chemin du	Domaine Berger	Plaines	Plaines Varennes
Rue	Jean de la Bruyère	Plaines	Plaines Varennes
Rue	Albert Camus	Plaines	Plaines Varennes
Rue des	Capucines	Plaines	Plaines Varennes
Avenue de la	Chapelle	Plaines	Plaines Varennes
Allée du	Château	Plaines	Plaines Varennes
Rue du	Docteur Charcot	Plaines	Plaines Varennes
Rue	Winston Churchill	Plaines	Plaines Varennes
Rue	Camille Claudel	Plaines	Plaines Varennes
Impasse	Georges Clémenceau	Plaines	Plaines Varennes
Rue	Georges Clémenceau	Plaines	Plaines Varennes
Rue	Colette	Plaines	Plaines Varennes
Chemin des	Côtes	Plaines	Plaines Varennes
Rue	Marie Curie	Plaines	Plaines Varennes
Impasse des	Dahlias	Plaines	Plaines Varennes
Rue	Henri Dunant	Plaines	Plaines Varennes
Impasse des	Églantines	Plaines	Plaines Varennes
Avenue d'	Espalion	Plaines	Plaines Varennes
Chemin de l'	Étoile	Plaines	Plaines Varennes
Rue	Annie Fratellini	Plaines	Plaines Varennes
Impasse des	Fuchias	Plaines	Plaines Varennes
Rue des	Genêts	Plaines	Plaines Varennes
Impasse des	Glycines	Plaines	Plaines Varennes
Impasse des	Hortensias	Plaines	Plaines Varennes
Rue des	Lavandes	Plaines	Plaines Varennes
Avenue de la	Libération 2 (après Rte Commelle)	Plaines	Plaines Varennes
Route de	Lyon	Plaines	Plaines Varennes
Rue	Mozart	Plaines	Plaines Varennes
Allée de la	Palombière	Plaines	Plaines Varennes
Bd.	Pasteur	Plaines	Plaines Varennes
Impasse des	Pins	Plaines	Plaines Varennes
Chemin des	Plaines	Plaines	Plaines Varennes
Avenue du	Docteur Schweitzer	Plaines	Plaines Varennes
Rue	Simone Signoret	Plaines	Plaines Varennes

TYPE DE VOIE	VOIE	QUARTIER	CONSEILS DE QUARTIER
Rue des	Tulipes	Plaines	Plaines Varennes
Impasse de	Verdun	Plaines	Plaines Varennes
Impasse des	Acacias	Varennes	Plaines Varennes
Rue des	Acacias	Varennes	Plaines Varennes
Impasse	Bel-Air	Varennes	Plaines Varennes
Impasse	Bourrat	Varennes	Plaines Varennes
Rue	Auguste Bousson	Varennes	Plaines Varennes
Rte de	Commelle	Varennes	Plaines Varennes
Rue de la	Liberté	Varennes	Plaines Varennes
Passage	Molière	Varennes	Plaines Varennes
Rue	Nouvelle	Varennes	Plaines Varennes
Rue	Marcel Pagnol	Varennes	Plaines Varennes
Rue	Gérard Philippe	Varennes	Plaines Varennes
Impasse	Raynaud Matout	Varennes	Plaines Varennes
Impasse	Ronsard	Varennes	Plaines Varennes
Impasse	Varennes	Varennes	Plaines Varennes
Rue de	Varennes	Varennes	Plaines Varennes
Bd.	Louis Armand	Varennes	Plaines Varennes
Chemin	Jean de la Fontaine	Varennes	Plaines Varennes